

THÈME

La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels à la rentrée 2023

L'ESSENTIEL

Point sur la rentrée 2023 en lycée professionnel.

Mesures mises en place dès la rentrée 2023 et celles prévues pour la rentrée 2024.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- La nécessité d'un pilotage au niveau ministériel pour la gestion des personnels touchés par la fermeture des filières dites non-insérantes.
- L'urgence de l'ouverture des concertations pour l'aménagement de l'année de terminale à la rentrée 2024.
- Les élèves non affectés à la rentrée 2023 inscrits en sureffectif dans les bacs pros MVC et Agora.
- La mise en place d'un bilan du recrutement des responsables du Bureau des Entreprises qui est fort disparate selon les académies.
- Les limites des dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire en lycée professionnel.
- La mise en œuvre de modalités d'examen plus exigeantes pour la délivrance des diplômes professionnels.

L'AVIS DU SNALC

Le Ministère doit prendre en compte le sort de ses personnels PLP et ne pas laisser les Rectorats décider seuls des moyens à mettre en œuvre pour la gestion des mutations ou des reconversions subies. Depuis mai 2023, les PLP sont victimes d'une communication pléthorique et erratique qui les plonge dans l'incertitude et la souffrance. La dernière annonce du 1er septembre 2023 fait état de la fermeture de 15 % des places de formation actuelles d'ici la rentrée 2026. De nombreux PLP vont donc découvrir dès la fin de l'année qu'ils seront victimes d'une mesure de carte scolaire à la rentrée 2024. Le Ministère a déjà trop tardé à s'emparer du sujet. C'est pourquoi le SNALC exige la mise en place immédiate d'un pilotage ministériel établissant une projection des suppressions de postes d'ici la rentrée scolaire 2026 et des moyens dédiés pour la reconversion subie des personnels concernés.

Le SNALC partage l'ambition de la réforme des lycées professionnels de rendre plus insérants les diplômes professionnels. Toutefois, les mesures décrétées par le Ministère auront avant tout un impact négatif sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des lycéens professionnels. En effet, aucune d'elles ne prévoit une augmentation de la durée de formation obligatoire pour la délivrance du Bac ou du CAP, bien au contraire. Les difficultés du lycée professionnel sont le fruit des réformes successives. Elles ont toutes, depuis le bac pro 3 ans, concomitamment diminué les moyens d'enseignement et les exigences pour la délivrance des diplômes professionnels ; tout en complexifiant le travail des enseignants avec la mixité des publics. Ce manque de sincérité dans la certification a dégradé l'insertion professionnelle et donc l'image des lycées professionnels auprès des employeurs mais aussi des élèves et de leur famille.